

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, un avis vous est donné par la soussignée directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 27 août 2024, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2024-R-AG253, le règlement numéro 2024-391 « **concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente** ».

Le règlement numéro 2024-391 est entré en vigueur le 29 août 2023, suivant l'adoption du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la publication de cet avis.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 29^e jour du mois d'août 2024.

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière